

**COMPTE-RENDU DE LA CCSPL
DE SAVOIE DECHETS
DU 9 DECEMBRE 2015 A 18H00**

Présents :

Delphine JULIEN, Présidente de la CCSPL
Hervé BILLARD, FRAPNA
Roger TRILLAT, Métropole Savoie
Annie COLLOMBET, Vivre en Maurienne
Didier FRANCOIS, Représentant élu Savoie Déchets

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur – Savoie Déchets
Bruno LABEYE, Responsable UVETD – Savoie Déchets
Claire TISSOT, Responsable Qualité, Sécurité, Environnement – Savoie Déchets
Marie-Laurence PERRAUD, Assistante de Direction – Savoie Déchets

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2016
- Point sur les tonnages
- Divers

Le 9 décembre 2015 à 18h00, Delphine JULIEN prend la parole pour remercier les personnes présentes et ouvrir la commission.

Mise en place de la norme ISO 50001

Pierre TOURNIER évoque l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, à savoir la présentation de la démarche de l'ISO 50001. Savoie Déchets a en effet été certifié ISO 50001 la semaine avant la tenue de la CCSPL.

Claire TISSOT a piloté ce projet et présente la démarche de cette certification. Elle rappelle que Savoie Déchets est déjà certifié ISO 14001 depuis 2010, norme axée sur la maîtrise des impacts sur l'environnement. L'ISO 50001 est destinée à aider les organismes de toute taille à développer une gestion méthodique de l'énergie pour améliorer leur performance énergétique.

La mise en œuvre a pour intention de conduire à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux associés et des coûts liés à l'énergie.

La réalisation d'un audit énergétique ou la mise en place de la norme ISO 50001 est réglementaire pour les entreprises de plus de 250 personnes ou dont le chiffre d'affaires annuel excède 50 millions d'euros. Savoie Déchets n'entre pas de ce cas de figure mais a engagé une démarche volontaire.

Quelques chiffres concernant l'ISO 50001 :

- **ISO 50001 en avril 2014**
 - 73 certificats ISO 50001 en France :
 - Scheider Electric premier à être certifié
 - St Raphaël première ville
 - Les pays leaders (usines certifiées) :
 - l'Allemagne : 1770
 - la Suède : 88
 - L'Irlande : 19
 - USA : 41
 - Royaume-Uni : 76

- **ISO 50001 en avril 2015**
 - Environ 300 organismes, 3000 sites

Les principaux objectifs et intérêts relatifs à la mise en place de la norme ISO 50001 sont :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie
- la reconnaissance externe
- la mise en œuvre des meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration continue
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP en cas d'évolution des critères de dégrèvement

La norme fixe comme priorité :

- l'amélioration continue de la performance énergétique de l'organisme
- la surveillance et le mesurage

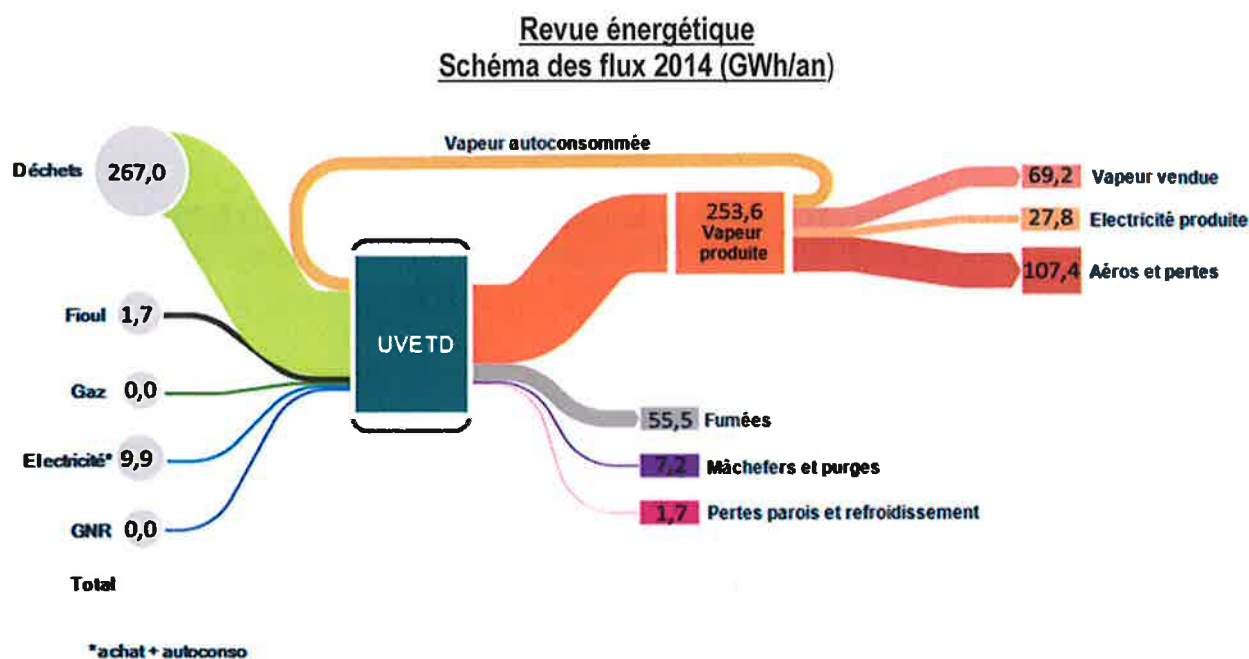
La norme exige :

- la définition et la mise en œuvre d'un plan de mesure énergétique
- la définition de la situation énergétique de référence et d'indicateurs de performance énergétique
- l'intégration de la performance énergétique parmi les critères d'évaluation des offres lors de l'achat d'équipements, de matières premières et de services

- la prise en compte des opportunités d'amélioration lors de la conception ou la rénovation d'installations, équipements

Le principe de la norme ISO 50001 par rapport à l'ISO 14001 concerne donc une approche dédiée et renforcée sur l'énergie.

Claire TISSOT présente ensuite le schéma des flux qui symbolise toute l'énergie rentrant dans l'UVETD et tous les flux qui en ressortent.



Didier FRANCOIS demande si maintenant que Savoie Déchets a été certifié ISO 50001 signifie que le syndicat est actif pour gérer les flux entrants et sortants.

Claire TISSOT répond que Savoie Déchets l'était déjà mais que cela permet d'être plus précis et d'aller davantage dans le détail.

Bruno LABEYE explique en parallèle qu'il s'agit de faire un état des lieux et de faire un bilan complet afin de trouver des pistes potentielles pour produire plus d'énergie et diminuer les pertes.

Claire TISSOT mentionne les objectifs validés pour 2015 et 2016 :

- augmenter la production de vapeur
- optimiser le cycle eau/vapeur de l'installation
- fiabiliser les moyens de mesure
- optimiser le fonctionnement des consommateurs électriques (réduire en particulier la consommation électrique)

Pierre TOURNIER explique que dans ce cadre-là, Savoie Déchets a lancé une étude en commun avec la SCDC pour leur fournir davantage d'énergie.

Par ailleurs, depuis août dernier, Savoie Déchets livre de l'énergie à CEMOI via la SCDC.

Annie COLLOMBET demande quelle est l'année zéro.

Il s'agit de l'année 2014, qui a été une année stable en termes de fonctionnement. C'est également l'année la plus proche

concernant les tonnages que Savoie Déchets recevra dans les prochaines années.

L'ISO 50001 est une démarche de progrès continue. Savoie Déchets sera audité toutes les années et doit faire vivre ce système de management.

Didier FRANCOIS demande si le syndicat arrive à quantifier les progrès à réaliser de part ce système.

Claire TISSOT répond par l'affirmative. Elle précise que Savoie Déchets s'est appuyé sur un bureau d'études pour mettre en place le système. Plusieurs pistes potentielles de progrès ont été listées.

Pierre TOURNIER précise que cette étude cofinancée avec la SCDC coûte environ 40 000 € et que Savoie Déchets a obtenu une subvention de 16 000 € de l'ADEME.

Didier FRANCOIS demande si l'ISO 50001 a un impact sur la TGAP.

Pierre TOURNIER rappelle qu'il n'y a pas actuellement de dégrèvement de la TGAP lié à l'ISO 50001 mais que cela devrait être le cas en 2017. Cette année, la TGAP est de 4,11€/t. Elle devrait passer à 6,00€/t l'année prochaine. Un des dégrèvements actuel de la TGAP est lié à l'ISO 14001.

Point d'information : SMITOM de Tarentaise

Pierre TOURNIER explique que le SMITOM de Tarentaise devrait adhérer à Savoie Déchets le 1^{er}/07/2016 comme prévu initialement.

L'usine de Tignes devrait s'arrêter le 1^{er}/04/2016.

Quant à l'usine de Valezan, elle devait continuer à fonctionner jusqu'en juin 2016 et Savoie Déchets devait la reprendre en exploitation au 1^{er}/07/2016.

Le SMITOM de Tarentaise avait négocié avec Novergie (exploitant actuel de l'usine de Valezan) un avenant pour qu'ils poursuivent l'exploitation de janvier à juin 2016. Un accord a été trouvé en août 2016 mais Novergie a finalement décidé en septembre 2016 de ne pas signer l'avenant.

Novergie arrêtera donc l'exploitation au 28/12/2015 et l'usine va donc s'arrêter provisoirement.

Pierre TOURNIER explique qu'un audit est en cours pour déterminer l'état des équipements et le fonctionnement de l'usine. Le résultat de cet audit devrait intervenir en janvier/février pour déterminer la faisabilité technico-économique ou non de moderniser l'usine.

Le futur de l'usine dépendra donc du résultat de l'audit et de la décision des élus.

Hervé BILLARD explique être au courant de la situation. Il a participé à la CSS sous la présidence du nouveau sous-préfet. Il explique que Novergie n'a pas dénoncé le contrat parce que l'usine est en mauvais état. Il leur a d'ailleurs posé la question en CCS pour connaître la durée supplémentaire durant laquelle l'usine pourrait fonctionner. Novergie a répondu que l'usine pourrait encore fonctionner 5 ans.

Hervé BILLARD n'est pas ravi par l'idée que les déchets de Tarentaise soient traités à Chambéry. Il s'interroge d'ailleurs sur la capacité de Savoie Déchets à recevoir 35 000 tonnes de déchets supplémentaires.

Pierre TOURNIER explique que le tonnage du SMITOM est d'environ 33 500 tonnes. Savoie Déchets devrait en traiter 20 500 tonnes et exportera 13 000 tonnes à Bourgoin ou à Grenoble où les vides de fours sont importants. Actuellement, Savoie Déchets traite déjà 6 000 tonnes d'OM de la Tarentaise.

Hervé BILLARD signale qu'il existe un contre-projet à 32 000 tonnes qu'il ne faut pas laisser de côté. Le principe est d'appliquer le principe de subsidiarité, que la Tarentaise traite ses propres déchets. L'exportation sur Chambéry entraîne

davantage de camions sur la route et une pollution supplémentaire.

Pierre TOURNIER explique qu'un bilan carbone a été établi et montre que le CO2 émis par les transports est largement compensé par les émissions évitées par la valorisation énergétique des déchets. Il rappelle qu'actuellement, les déchets traités dans les usines de Tarentaise ne sont pas valorisés énergétiquement.

Hervé BILLARD émet des doutes et n'y croit pas. Il signifie que la solution d'envoyer des déchets sur Chambéry pourrait être acceptable si toutes les stations s'engageaient le plus tôt possible à faire tous les efforts nécessaires pour diminuer les quantités de déchets à incinérer en augmentant les consignes de tri de la collecte sélective. Tout ce qui est triable et récupérable et qui n'a pas vocation à être incinéré doit être sorti du circuit. Cela permettrait de diminuer les flux de 30%. La FRAPNA défend cette idée mais se demande qui est susceptible de la lancer.

Pierre TOURNIER partage le fait que seuls les déchets non recyclables doivent être valorisés énergétiquement. Il précise que le SMITOM de Tarentaise mène en permanence des actions pour promouvoir le tri et notamment dans les stations. Chaque collectivité a en charge de faire la promotion du tri sur son territoire.

Hervé BILLARD pense que Savoie Déchets a un moyen de pression.

Pierre TOURNIER précise que Savoie Déchets n'a pas la compétence concernant la prévention du tri. La qualité des ordures ménagères devrait être contrôlée à la source et non une fois que tous les déchets se retrouvent dans les camions.

Hervé BILLARD dit que c'est au niveau de la collecte qu'il faut agir. Il faudrait que les stations fassent l'extension des consignes de tri.

Pierre TOURNIER explique que la collecte sélective de la Tarentaise est actuellement triée à Chambéry. Concernant les évolutions des consignes de tri, il précise qu'elles sont en discussion au niveau national.

Hervé BILLARD signale que le centre de tri d'Albertville n'est pas équipé pour faire du tri poussé. Il faudrait réformer les centres de tri d'Albertville et de Chambéry. Seul le centre de tri de Grenoble a entrepris des démarches dans ce sens.

Pierre TOURNIER explique que Savoie Déchets a fait une demande auprès du Préfet pour que la capacité de traitement autorisée par arrêté préfectoral de l'UVETD passe de 115 000 tonnes à 120 000 tonnes (+4,35%), sans modifier les équipements actuels. Une étude a été réalisée et ne fait apparaître aucun impact au niveau fonctionnel et environnemental. Le dossier doit passer en CODERST début 2016.

Point sur les tonnages

Pierre TOURNIER présente le tableau comparatif des tonnages des déchets incinérés sur les 46 premières semaines des années 2015 et 2014.

TOTAL DES APPORTS en OM							
Semaine 1 à semaine 46	2015 (en t)	2014 (en t)	Evol 2015/2014 (en t)	Evol 2015/2014 (en %)	2013 (en t)	Evol 2014/2013 (en t)	Evol 2014/2013 (en %)
CALB OM	14 381,44	14 504,97	-123,53	-0,85%	14 484,12	20,85	0,14%
CDC CHAUTAGNE	1 157,14	1 146,54	10,60	0,92%	1 198,40	-51,86	-4,33%
CDC CŒUR DE CHARTREUSE	3 617,05	3 779,76	-162,71	-4,30%	3 647,67	132,09	3,62%
CDC CŒUR DE SAVOIE	1 891,31	1 776,45	114,86	6,47%	1 721,68	54,77	3,18%
HAUTECOMBESAVOIE	644,03	622,52	21,51	3,46%	664,15	-41,63	-6,27%
CDC LAC AIGUEBELETTE	608,40	611,85	-3,45	-0,56%	953,48	-341,63	-35,83%
CDC SUD GRENOBLE	0,00	2 137,54	-2 137,54	-100,00%	5 746,66	-3 609,12	-62,80%
CDC YENNE	548,40	1 064,74	-516,34	-48,49%	1 251,56	-186,82	-14,93%
CG73 LES ECHELLES	3,24	2,48	0,76	30,75%	3,36	-0,88	-26,25%
CG73 YENNE	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
CH OM BASSENS	1 202,33	1 148,58	53,75	4,68%	1 156,80	-8,22	-0,71%
CHAUTAGNE DECHETTERIE	280,16	280,50	-0,34	-0,12%	257,52	22,98	8,92%
CHY METRO OM	27 229,26	27 520,21	-290,95	-1,06%	27 289,54	230,67	0,85%
COM COM DES BAUGES	965,52	996,34	-30,82	-3,09%	820,90	175,44	21,37%
VENTHON ex CORAL	11 107,16	11 098,04	9,12	0,08%	11 217,90	-119,86	-1,07%
DECHETTERIE CHYMETRO	233,58	441,77	-208,19	-47,13%	1 460,16	-1 018,39	-69,75%
TOTAL EXCOFFIER	160,38	158,52	1,86	1,17%	81,14	77,38	95,37%
MAIRIE AIX	272,69	270,58	2,11	0,78%	264,54	6,04	2,28%
TOTAL MAIRIE BL CAMPING	0,00	0,15	-0,15	-100,00%	14,18	-14,03	0,00%
MAIRIE BOURGET	5,18	8,24	-3,06	-37,14%	8,92	-0,68	-7,62%
MAIRIE CHALLES	1,34	7,51	-6,17	-82,16%	8,44	-0,93	-11,02%
MAIRIE CHY VOIRIE	25,90	26,62	-0,72	-2,70%	25,98	0,64	2,46%
MAIRIE CHAMBERY	0,00	11,22	-11,22	-100,00%	0,00	11,22	100,00%
MAIRIE LA RAVOIRE	0,72	3,34	-2,62	-78,44%	0,30	3,04	1013,33%
MAIRIE COGNIN	4,98	5,16	-0,18	-3,49%	3,00	2,16	72,00%
MAIRIE MOTTE	1,16	2,14	-0,98	-45,79%	3,50	-1,36	-38,86%
MARIE JACOB	1,30	1,72	-0,42	-24,42%	1,28	0,44	34,38%
TOTAL MEDISITA	275,70	284,77	-9,07	-3,19%	270,49	14,28	5,28%
NANTET OM	101,96	82,20	19,76	24,04%	57,62	24,58	100,00%
ONYX VEOLIA ARA	56,12	0,00	56,12	100,00%	0,00	0,00	0,00%
REFUS CS	2 304,91	2 912,82	-607,91	-20,87%	3 060,62	-147,80	-4,83%
REFUS CS GILLY (Savoie Déchets)	492,26	0,00	492,26	100,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL SILA ANNECY	4 219,25	5 644,36	-1 425,11	-25,25%	437,44	5 206,92	100,00%
SIDEFAGE	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
SIRTOMM	13 784,85	13 861,16	-76,31	-0,55%	14 222,82	-361,66	-2,54%
SITA MOS	89,14	249,66	-160,52	-64,30%	314,72	-65,06	-20,67%
SITA MOS ST GENIS POUILLY	497,06	920,80	-423,74	-46,02%	172,58	748,22	100,00%
VALESPACE	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TRIALP	0,00	0,00	0,00	0,00%	1,04	-1,04	0,00%
SMITOM TARENTEISE	5 354,22	1 014,04	4 340,18	428,01%	0,00	1 014,04	100,00%
SME	11,56	50,52	-38,96	-77,12%	0,00	50,52	100,00%
AREA	109,74	54,72	55,02	100,55%	0,00	54,72	100,00%
VIGNIER ANNECY	17,02	20,38	-3,36	-16,49%	17,00	3,38	0,00%
VIGNIER CHY	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL OM ENTRANT	91 656,46	92 722,92	-1 066,45	-1,15%	90 839,51	1 883,41	2,07%

Semaine 1 à semaine 46							
TOTAL ALPVIANDES	14,23	11,55	2,68	23,20%	11,63	-0,08	-0,69%
TOTAL AXIA POUGET	431,38	178,94	252,44	141,08%	114,58	64,36	56,17%
TOTAL EIFFAGE TP DIB	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL EXCOFFIER	74,14	17,04	57,10	335,09%	0,00	17,04	100,00%
TOTAL LABO SERVICES	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL ONYX ARA DH	0,00	18,90	-18,90	0,00%	0,00	18,90	100,00%
TOTAL NANTET DIB	118,08	1 295,00	-1 176,92	-90,88%	1 555,52	-260,52	-16,75%
TOTAL SITA MOS	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL SME (TRILOGIEDIB)	8,62	4,24	4,38	103,30%	5,20	-0,96	-18,46%
TOTAL TRI-VALLEES	305,10	0,00	305,10	100,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL VALESPLACE	18,06	241,98	-223,92	-92,54%	2,04	239,94	11761,76%
TOTAL VIGNIER Annecy	9,16	0,00	9,16	0,00%	74,16	-74,16	-100,00%
TOTAL VIGNIER Chy	752,45	646,32	106,13	16,42%	919,24	-272,92	-29,69%
TOTAL DIB	1 731,22	2 413,97	-682,75	-28,28%	2 682,37	-268,40	-10,01%
TOTAL DES APPORTS en DASRI							
Semaine 1 à semaine 46							
ACODE 73	17,11	18,68	-1,57	-8,42%	19,29	-0,61	-3,17%
MEDISITA	2 482,32	2 113,74	368,57	17,44%	2 074,51	39,23	1,89%
TECMED	0,00	41,03	-41,03	-100,00%	86,76	-45,73	-52,71%
EDC FRANCHE COMTE (PRIS)	89,62	40,44	49,18	121,61%	34,89	5,55	15,90%
COLLDEM	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
VEOLIA DH	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
Produits illicites	7,65	5,61	2,04	36,39%	2,86	2,75	96,15%
VALESPLACE	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TRIALP	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
ONYX ARA DH	103,12	30,26	72,85	240,73%	0,00	30,26	100,00%
SYSMEDICALL	3,97	0,53	3,44	652,75%	0,00	0,53	100,00%
TREDI SALAISE	0,00	52,32	-52,32	-100,00%	0,00	52,32	100,00%
TRI VALLEES	1,77	1,94	-0,18	-9,21%	0,00	1,94	100,00%
TOTAL DASRI	2 705,54	2 304,558	400,98	17,40%	2 218,31	86,24	3,89%
TOTAL DES APPORTS REFUS DE DEGRILLAGE							
Semaine 1 à semaine 46							
UDEP	303,52	225,64	77,88	34,52%	190,36	35,28	18,53%
SAUR SD	0,00	0,00	0,00	0,00%	2,24	-2,24	-100,00%
TOTAL REFUS DE DEPOTAGE	303,52	225,64	77,88	34,52%	192,60	33,04	17,15%
Total général des déchets incinérés (exportations incluses)	96 396,74	97 667,08	-1 270,35	-1,30%	95 932,79	1 734,29	1,81%

Pierre TOURNIER explique que les tonnages d'ordures ménagères traités à l'UVETD sont en baisse de 1,30 %.

Bruno LABEYE explique que Savoie Déchets devrait recevoir 5 000 tonnes du SILA sur 2015. Malgré ces apports, une ligne est actuellement arrêtée depuis 3 semaines par manque de déchets.

Habituellement Savoie Déchets a des vides de four en décembre. Cette année, cela a commencé en novembre.

Hervé BILLARD dit qu'il faudrait analyser les flux à périmètre constant.

Delphine JULIEN demande si la baisse peut s'expliquer et notamment s'il y a eu un « effet attentat ».

Bruno LABEYE répond que cela peut être le cas à Paris et dans les grandes villes mais d'un degré moindre à Chambéry. Il estime que cette baisse est davantage liée à l'effet de crise.

Pierre TOURNIER explique qu'il y a une baisse de 28% en apport de DIB.

Annie COLLOMBET trouve étonnant la baisse d'OM de 35,83 % concernant la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette.

Il s'agit sans doute de l'effet de la mise en place de la tarification incitative.

Pierre Tournier explique que ce sont les collectivités adhérentes et non Savoie Déchets qui peuvent expliquer les variations de tonnages d'une année sur l'autre. Savoie Déchets ne connaît pas forcément les actions mises en place dans chaque collectivité.

Bruno LABEYE met un bémol à ces résultats en expliquant que certains citoyens, plutôt que de jouer le jeu de la tarification incitative, déposent leurs déchets sur des aires d'autoroute ou dans les poubelles d'autres collectivités alentours.

Hervé BILLARD énonce que les déchets qui sortent du circuit malgré la tarification incitative représentent 2%.

Par ailleurs, Pierre TOURNIER explique qu'il faudrait également regarder les évolutions des taux de refus dans la collecte sélective pour avoir une vision plus juste.

Hervé BILLARD pense que la collecte sélective est aujourd'hui mal comprise.

Concernant les ordures ménagères, Pierre TOURNIER rappelle que la CDC Sud Grenoblois traite désormais ses OM à Grenoble mais qu'en revanche le SMITOM de Tarentaise envoie désormais ses déchets à Chambéry au lieu de Grenoble. Globalement, l'apport d'OM a baissé en 2015 pour Savoie Déchets. Le même constat s'impose également dans les autres usines d'incinération voisines.

Les DASRI sont à contrario en hausse.

Pierre TOURNIER présente ensuite le bilan des tonnages entrant de la collecte sélective.

BILAN DES TONNAGES ENTRANT DE COLLECTE SELECTIVE (comparatif 2015/2014 de S1 à S44)

	CENTRE DE TRI	Emballages		Journaux Revues		Multimat		TOTAL	Rappel tonnages 2014 (en tonne)	Evoluti 2015/2014 (en %)
		T	%	T	%	T	%			
CC Lac d'Aiguebelette	VALESPACE	129,06	40,87%	186,70	59,13%			315,76	256,86	22,93%
CC Cœur de Chartreuse		141,80	37,43%	237,06	62,57%			378,86	409,29	-7,43%
CALB		273,24	11,60%	369,24	15,67%	1 714,00	72,74%	2 356,48	2 346,56	0,42%
Chambéry métropole				448,84	7,69%	5 387,30	92,31%	5 836,14	5 701,96	2,35%
CC Cœur des Bauges						134,20	100,00%	134,20	136,06	-1,37%
CC Yenne		136,62	46,11%	159,66	53,89%			296,28	227,90	30,00%
CC Chautagne		68,18	43,96%	86,92	56,04%			155,10	149,94	3,44%
TOTAL VALESPACE			748,90	7,91%	1 488,42	15,71%	7 235,50	76,38%	9 472,82	9 228,57
CC Beaufortain	GILLY-SUR-ISERE					274,62	100,00%	274,62	263,96	4,04%
CC Cœur de Savoie		107,06	29,65%	254,00	70,35%			361,06	367,74	-1,82%
CC Région d'Albertville						1 757,78	100,00%	1 757,78	1 798,90	-2,29%
CC Haute Combe de Savoie		98,08	24,79%	223,80	56,56%	73,78	18,65%	395,66	406,04	-2,56%
SIRTOM Maurienne						1 813,86	100,00%	1 813,86	1 803,28	0,59%
TOTAL GILLY-SUR-ISERE		205,14	4,46%	477,80	10,38%	3 920,04	85,16%	4 602,98	4 639,92	
TOTAL SAVOIE DECHETS		954,04	6,78%	1 966,22	13,97%	11 155,54	79,25%	14 075,80	13 868,49	1,49%

Pour revenir sur la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette qui a connu une baisse de 35,83% en ordures ménagères, le chiffre de la collecte sélective a connu une augmentation de 22,93%. Il faut néanmoins faire attention à la

qualité de cette collecte.

L'UVETD devrait traiter 112 000 t / 113 000 t en 2015.

Tarifs

Les tarifs sont ensuite présentés. La CCSPL est en effet consultée pour avis sur les différentes politiques tarifaires de Savoie Déchets.

TARIFS BUDGET GENERAL Savoie Déchets	PROJET TARIFS 2016	TARIFS 2015	EVOLUTION 2016/2015
UVETD			
Déchets ménagers et assimilés / DIB	TGAP INCLUSE		
Ordures Ménagères (OM)	110,27 € HT/t	110,27 € HT/t	0 %
Déchets Industriels Banals (DIB)			
Incinérables provenant des déchetteries			
Refus de dégrillage de stations d'épuration			
Déchets hospitaliers	TGAP INCLUSE		
- quantité annuelle inférieure à 500 tonnes	360,36 € HT/t	360,36 € HT/t	0%
- quantité annuelle comprise entre 500 et 2000 tonnes	350,36 € HT/t	350,36 € HT/t	
- quantité annuelle comprise entre 2000 et 2500 tonnes	300,36 € HT/t	300,36 € HT/t	
- quantité annuelle comprise entre 2500 et 3200 tonnes	290,36 € HT/t	290,36 € HT/t	
- pour 1 000 tonnes complémentaires livrées par un client fournissant déjà une quantité annuelle supérieure à 2 000 tonnes, tarif pour ces 1 000 tonnes supplémentaires	250,36 € HT/t	250,36 € HT/t	
Boues (à la tonne)	HORS TGAP		
Clients partenaires (Chambéry métropole, CALB, SIA (Syndicat intercommunal d'Assainissement de Maurienne), SYDEL (SIVOM de l'Edioulaz à St Jean de Maurienne)	55,00 € HT/t	55,00 € HT/t	0 %
Autres clients	60,00 € HT/t	60,00 € HT/t	0 %
Tri des Collectes Sélectives pour les adhérents de Savoie Déchets			
Tri multimatériaux	156 € HT/t	154 € HT/t	1,30 %
Tri emballages (emballages légers)	232 € HT/t	231 € HT/t	0,43 %
Tri flux papier (JRM)	42 € HT/t	41 € HT/t	2,44 %
Cartons / Tarif adhérent	42 € HT/t	41 € HT/t	2,44 %
Autres prestations			
Cartons / Clients extérieurs	30 € HT/t	30 € HT/t	0 %

Pierre TOURNIER rappelle que le projet des tarifs va être présenté le vendredi suivant en Comité Syndical. Au vu des résultats de l'usine, il est proposé que le tarif des ordures ménagères n'évolue pas. La TGAP est incluse dans le tarif des adhérents. L'évolution prévisionnelle de la TGAP de 4,11 €/t (2015) à 6,00 €/t (2016) aura un impact d'environ 180 000 € pour Savoie Déchets.

Annie COLLOMBET demande si le syndicat va donc perdre de l'argent.

Pierre TOURNIER explique que le budget intègre cette évolution et qu'il y a aussi une ligne de dépenses imprévues dans le budget qui permettrait si besoin d'absorber une hausse supérieure.
Cela fait 6 années consécutives que le tarif des ordures ménagères reste le même pour les adhérents.

Hervé BILLARD demande si le SMITOM de Tarentaise paiera le même tarif.

Pierre Tournier indique que le tarif du SMITOM de Tarentaise sera de 110,27 €/t dès leur l'adhésion (coût de traitement TGAP incluse hors transport).

Delphine JULIEN demande si les inondations de l'été dernier ont eu un impact sur l'apport de boues à l'usine.

Bruno LABEYE répond par la négative dans la mesure où ces boues ne sont pas des boues des stations d'épuration et ne sont donc pas traitées par Savoie Déchets.

Le prix du traitement des boues, tout comme le prix des ordures ménagères, reste inchangé.

Même chose pour les déchets hospitaliers.

Concernant les DASRI, il est prévu une modernisation de la ligne l'été prochain. (appel d'offres en cours).

Il avait été décidé en 2015 que tous les adhérents de Savoie Déchets paient le même prix pour le tri des collectes sélectives quel que soit le lieu du centre de tri (Chambéry ou Gilly).

Des augmentations de tarif sont proposées.

Pour information, concernant le centre de tri de Gilly-sur- Isère, le résultat devrait être à l'équilibre sur 2015.

Départ de Didier FRANCOIS.

Pierre TOURNIER demande l'avis de la CCSPL sur les tarifs.

L'avis est favorable.

Hervé BILLARD se pose néanmoins la question de continuer à participer à la CCSPL pour plusieurs raisons :

- L'incident rapporté au CODERST a mis à mal la confiance dans la mesure où les émissions réelles de pollution atmosphérique (périodes de maintenance comprises) n'ont pas été correctement rapportées lors de la présentation des résultats en juin dernier
- Hervé BILLARD ne comprend par ailleurs pas l'utilité d'une CCSPL. Est-ce que c'est un lieu de concertation, un lieu d'information ? Il reproche par ailleurs l'absence de compte-rendus lors des 2 dernières séances. Les propos ne sont donc par rapportés.

La FRAPNA préférerait que la formule de dialogue soit celle d'une CSS, sous l'autorité de l'état. Il serait normal qu'il y ait une CSS autour de l'UVETD de Chambéry. Cela permettrait d'avoir des concertations et des dialogues sur d'autres sujets que les résultats de pollution ou de bilans. Ces comités sont enregistrés et les comptes-rendus faits par l'administration.

Pierre TOURNIER rappelle qu'une demande de CSS a déjà été formulée plusieurs fois au Préfet mais que cette demande est restée sans réponse.

Hervé BILLARD réplique qu'il suffit que ce soit M. DANTIN, Maire de Chambéry, qui demande la création de la CSS. La CSS apporterait plus de concertation.

Pierre TOURNIER rappelle qu'une CCSPL n'a pas pour vocation de parler « technique ».

Delphine JULIEN rebondit sur les comptes-rendus. Elle explique qu'il y a toujours eu un compte-rendu sauf lors de la dernière séance, où suite à un congé maternité, il y a eu un souci de personnel. Concernant la CSS, elle en parlera à M.DANTIN.

Pour en revenir aux résultats, Pierre TOURNIER, explique que la conception de l'UVETD de Chambéry intègre un "by-pass de sécurité des filtres" qui se déclenche automatiquement dès que la température des gaz est inférieure à 130°C, dès lors qu'en-dessous de cette température la filtration des rejets gazeux pourrait corroder les filtres. Cette sécurité protège les filtres de la corrosion et est intégrée aux modes opératoires.

Il y a eu une plainte d'un des agents de Savoie Déchets auprès de la DREAL signifiant que des quantités importantes étaient rejetées dans l'atmosphère lors du soufflage de la plateforme de la tour de traitement des boues (3 à 6 tonnes à chaque arrêt). Des mesures ont été réalisées. Le soufflage incriminé représente réellement 5 kg de poussières.

Il rappelle quelques chiffres d'Air Rhône-Alpes (chiffres 2013) concernant le territoire de Chambéry métropole et ceux de Savoie Déchets vis-à-vis de la réglementation.

Les émissions de poussières

- 358 tonnes/an émises par les transports/ industries, les chauffages
- 1 tonne/an émise par Savoie Déchets pour une limite réglementaire de 6,7 tonnes/an, soit 0,28% du total de poussières rejetées dans l'atmosphère.

Les rejets de dioxines

- 158 mg/an émises par les industries, les chaufferies urbaines et les particuliers, avec le chauffage bois notamment.
- 3,5 mg/an par Savoie Déchets pour une limite réglementaire de 66 mg/an, soit 2,2% du total de dioxines rejetées dans l'atmosphère.

Hervé BILLARD reproche le fait que ce procédé n'ait jamais été mentionné en CCSPL et que les rejets de poussières pendant les périodes de maintenance n'apparaissent pas dans les chiffres présentés. Il y a d'autres pratiques qui permettent de capter les poussières comme demandées par la DREAL.

L'incident a été suffisamment important pour qu'il ait fait l'objet d'un rapport au CODERST avec une prise de décision de la DREAL à l'encontre de Savoie Déchets.

Il ne trouve pas normal que le sujet n'ait pas été évoqué à la séance de ce jour.

Pierre TOURNIER rappelle que les résultats de Savoie Déchets, même en comptant les rejets de poussières pendant les phases de maintenance, sont 6 fois inférieurs à la réglementation. L'UVETD de Savoie Déchets a toujours fonctionné dans le plus strict respect de la réglementation qui lui est applicable. Savoie Déchets a toujours eu une politique d'amélioration continue de ses installations dans un but de protection de l'environnement.

Contrairement à ce qui est prétendu, Savoie Déchets a toujours été particulièrement diligent pour transmettre à la DREAL de nombreux éléments, sans qu'aucune procédure ne soit nécessaire

Par ailleurs la DREAL était au courant des by-pass depuis 2013. Il y a toujours eu une totale transparence avec la DREAL.

Hervé BILLARD estime qu'il n'y a pas de débat sur ce sujet précis. Il renouvelle néanmoins la question de la participation de la FRAPNA à la CCSPL dans la mesure où ce genre d'évènements ne sont pas traités dans ce type d'assemblée.

Delphine JULIEN précise que la CCSPL est un lieu de consultation.

Hervé BILLARD dit qu'avec une CSS, ces évènements seraient relevés.



Bruno LABEYE explique qu'il n'était pas prévu de présenter « l'épisode DREAL » car il ne s'agit pas d'un incident mais d'une démarche d'amélioration.

Le sujet sera présenté l'année prochaine lors du bilan puisque, suite aux demandes de la DREAL de prendre en compte l'ensemble des phases, le taux d'émission de poussières sera encore plus en deçà de la réglementation.

Hervé BILLARD ne remet pas en cause les résultats mais aurait souhaité être informé de cet épisode. Il renouvelle la demande d'une CSS en ne voyant pas l'utilité de la CCSPL qui se limite à la validation du rapport d'activités et des tarifs.

Mme JULIEN propose de conclure la séance. Elle désire qu'un éclairage sur les missions de la CCSPL soit intégré au compte-rendu. (Cf pj règlement intérieur en pièce jointe validé le 1^{er}/07/2014 qui explique les attributions de la CCSPL) et fera remonter l'information concernant la CSS.

La séance se termine à 19h15.



Delphine JULIEN